



Presbycousie et déclin cognitif : évaluation et rééducation

Animé par : **Emmanuèle AMBERT-DAHAN, orthophoniste et Docteure en Psychologie Cognitive (PhD)**

1) AP-HP Sorbonne Université, GHU Pitié-Salpêtrière, Service ORL : Centre référent « Implants cochléaire et du tronc cérébral de l'adulte en Île-de-France », Centre Maladies Rares « Surdit  génétique de l'adulte » et « Neurofibromatose de type 2 », Centre de Recherche en Audiologie Adulte, Institut Pasteur / Inserm, Institut de l'audition, Technologies et thérapie génique pour la surdit . Paris, France

2) Chargée d'enseignement, Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (Sorbonne Université et Université de Picardie-Jules Verne)



OBJECTIFS

- Proposer une mise à jour des connaissances scientifiques et thérapeutiques dans le cadre de l'intervention orthophonique pour la prise en charge du sujet presbycousique.
- Permettre aux orthophonistes de renforcer leurs compétences pour ajuster leur intervention aux différents profils cliniques des patients presbycousiques et à leurs attentes.
- Après un exposé des principes généraux puis des outils d'évaluation et de rééducation du patient atteint de presbycousie, une mise à jour sur l'évolution des supports d'entraînement ainsi que sur les pratiques du soin orthophonique sera proposée.



CONTENU

Matin

- 8h45 - 9h : Introduction de la formation et tour de table
- 9h - 9h30 : Contexte scientifique du déclin auditif et cognitif
- 9h30 - 10h : Evaluation de l'audition fonctionnelle : tests perceptifs
- 10h - 10h30 : Evaluation cognitive : tests de repérage

- 10h30 - 11h : Pause

- 11h - 11h15 : Réhabilitation auditive avec des prothèses auditives conventionnelles
- 11h15 - 11h45 : Réhabilitation auditive avec l'implant cochléaire
- 11h45 - 12h30 : Cas cliniques
- Cas clinique 1 : Presbycousie isolée
- Cas clinique 2 : Presbycousie et troubles cognitifs

- 12h30-13h30 : Pause repas

NB : 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2024

Après-midi

- 13h30 -14h30 : Rééducation auditivo-cognitive : principes généraux et axes d'entraînement
- 14h30 - 15h15 : Nouveaux supports de rééducation et outils innovants
- 15h15- 15h30 : Pause
- 15h30- 16h30 : Cas cliniques
- Cas clinique 1 : Sujet presbycousique en début d'adaptation prothétique
- Cas clinique 2 : Sujet presbycousique implanté cochléaire avec troubles cognitifs légers
- 16h30 - 16h45 : Discussion autour des cas cliniques et questions des participants
- 16h45-17h : Conclusion de la formation

!! ATTENTION nombre de stagiaires limité : 25 personnes maximum.



Vendredi 7 juin de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

soit 7 heures de formation



Centre Jean XXIII – 10 chemin du Bray – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY



Inscription (frais de repas inclus) via le site Internet amo74.fr

APRÈS VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, IMPRIMEZ LE CONTRAT ET RENVOYEZ-LE SIGNÉ AVEC VOS CHÈQUES À :

Responsable AMO du stage : Catherine GINON

37 avenue de Champ Fleuri SEYNOD 74600 ANNECY

catherine.ginon74@orange.fr

Adhérent : 185 € (Chèques : 50 € + 135 €)	Non - adhérent : 225 € (Chèques : 50 € + 175 €)	Convention employeur : 345 € (Règlement : selon convention)
--	--	--

NB :

1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation et des chèques : un premier chèque d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage).
2. En cas d'annulation de votre part : * un mois avant le stage, la somme sera restituée dans sa totalité par AMO, *entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} stage, l'acompte restera acquis à AMO * 15 jours avant le 1^{er} stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)

AMO – 30, avenue de la Plaine 74000 ANNECY – N° SIRET 838 601 110 00029 - N° déclaration d'activité 84 74 035 05 74
site : www.amo74.fr – nous contacter : contact@amo74.fr